



Tél. 04.75.88.98.09

Mail [mairie@valgorce.fr](mailto:mairie@valgorce.fr)

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal Du 26 juillet 2019

**Membres présents :** Michel SEVEYRAC, Bernard BONIN, Samuel BONIN, Christiane COPPE, André JOUVE, Christian METAIREAU.

**Membres excusés :** Maxime SEVEYRAC, procuration donnée à Michel SEVEYRAC.  
Jacqueline BALAZUN, procuration donnée à Christiane COPPE  
Jérôme MONTEREMAL, procuration donnée à Christian METAIREAU

### **Ouverture de séance à 20h15**

Michel SEVEYRAC, le maire, demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter quatre points à l'ordre du jour en nous les citant. L'ensemble des conseillers accepte cette demande. Ces points seront abordés à partir du n°9.

### **Ordre du jour :**

#### **1- Approbation du dernier compte-rendu :**

Suite à la demande de Michel S. le maire et en l'absence de remarque nécessitant une modification de ce Procès Verbal du 6-06- 2019, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

#### **2- Désignation du secrétaire de séance :**

Christian METAIREAU est désigné à l'unanimité.

### **3- Devis travaux chemin de « La Molle » :**

Suite à la demande de mise en forme et goudronnage de l'aire de retournement communale devant la maison de monsieur et madame DUPIN Hervé et Françoise, Michel SEVEYRAC nous présente un devis du SIVTA de 1 794 € pour la réalisation de ces travaux.

Monsieur et madame DUPIN étant demandeurs, Michel SEVEYRAC propose de les faire participer à hauteur de 50 % du montant des travaux.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis du SIVTA avec cette participation de 50% des travaux, de la part des propriétaires de la maison.

### **4- Convention « Site escalade » :**

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le maire à signer une convention relative à la sécurité, au niveau du site d'escalade de « Coucoulude », avec « Le Comité Territorial de la Fédération Française de la Montagne ».

### **5- Le Chalas : demande d'acquisition d'une parcelle communale par un particulier :**

Le conseil municipal à l'unanimité refuse la vente de cette parcelle, car cette vente priverait la commune du seul espace public de ce secteur du village.

En revanche, le conseil municipal reste ouvert à l'idée d'un échange à l'amiable de parcelles.

### **6- Personnel communal : passage de 3 agents en CDD à un poste en CDI :**

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de passer 3 agents communaux, actuellement en CDD, à des postes en CDI (contrat à durée indéterminé).

Il s'agit de 2 postes de 24h hebdomadaires et un poste de 32h.

## **7- Demande de prêt pour station carburants :**

Le projet de construction de la future station-service au « Mazel » est terminé. Le lancement d'appel d'offres des entreprises est prévu dès réception du permis de construire et la réalisation des travaux prévue pour l'hiver prochain.

Le besoin de financement va être nécessaire dans un premier temps pour le règlement de l'étude du projet.

Bernard BONIN nous présente donc deux propositions de prêt d'un montant de 105 709 €, remboursables sur 25 ans : « La banque des territoires » à échéances dégressives au taux de 1.81 %, et la « La Banque Postale » à échéances fixes au taux de 1.15 %.

Le crédit agricole, pour des raisons techniques, n'a pu nous faire de proposition avant la réunion.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de «La Banque Postale».

## **8- AMF d'Ardèche : suppression de 12 trésoreries en Ardèche :**

Le gouvernement a prévu la fermeture de nombreuses Trésoreries sur notre territoire, 12 en Ardèche, dont celles de Joyeuse et des Vans. Le seul bureau du Trésor Public dans le sud Ardèche serait à Aubenas.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer une délibération, conforme aux propositions de sénateurs dont Jacques Genest et du Président de l'association des maires de France, s'opposant à la fermeture de ces Trésoreries.

## **9- Convention « Jardins partagés » :**

Christian METAIREAU propose une convention de partenariat et location (règlement intérieur) pour les utilisateurs des 4 parcelles du jardin, aménagé ce printemps sur un terrain de la commune au centre du village, derrière la mairie.

Ce règlement intérieur précise les notions d'espace de proximité ouvert, de respect de l'environnement et des autres, d'échanges intergénérationnels et renforcement du lien social entre les habitants. Il précise également quelques règles de jardinage.

Après quelques corrections, le conseil municipal, accepte cette convention et désigne Jérôme MONTEREMAL et Christian METAIREAU comme conseillers municipaux « responsables jardins », pour la fin du présent mandat, et valide l'adhésion forfaitaire annuelle à trente euros.

#### **10- Décision modificative Budget M49 :**

Suite à un dépassement de budget pour le raccordement en eau potable du « Tanarguier » lié à la pose d'un surpresseur et à la pose de dispositifs de purges automatiques sur le réseau, Bernard BONIN propose de prendre 12 000 € sur l'opération « relevage des eaux usées du bas de St Martin », cette opération ne pouvant débuter cette année.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette décision modificative du Budget de l'eau.

#### **11- Tarif cantine :**

L'aide sociale de participation de l'Etat aux frais de cantine va être augmentée, sous condition d'une tarification comprenant 3 tranches de « revenus fiscaux ».

- Menu facturé 1 € aux parents si le quotient familial est inférieur à 600 €. (2 € de participation de l'Etat et 1 € des communes).
- Menu facturé 3 € aux parents pour un quotient familial entre 600 et 900 €. (1 € de participation des communes).
- Menu facturé 4 € aux parents si le quotient familial est supérieur à 900 €. (plein tarif)
- 

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette grille tarifaire.

#### **12- Convention avec « La FOL »**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer avec la FOL (Fédérations des Œuvres Laïques), une convention d'intervention de la « Compagnie Zinzoline », prévue le 28 septembre.

**\_Clôture de séance à 22h15.**